

## ARRÊTÉ N° 2025/422

### LISTE D'APTITUDE ETABLIE AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE AU GRADE D'ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES PRINCIPAL DE 2EME CLASSE AU TITRE DE L'ANNEE 2025

La Présidente du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine,

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L. 523-1 et suivants relatifs à la Promotion Interne,

**Vu** le Décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

**Vu** le Décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

**Vu** le Décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion,

**Vu** l'avis du Comité technique départemental du 14 décembre 2020,

**Vu** la délibération n° 20-51 du 30 septembre 2020 et l'arrêté n° 2021-501 du 11 juin 2021 relatifs aux lignes directrices de gestion - promotion interne,

#### ARRÊTÉ

**Article 1 :** La liste d'aptitude au grade d'Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2<sup>ème</sup> classe établie au titre de la promotion interne 2025 à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 est fixée comme suit :

|                |                                             |
|----------------|---------------------------------------------|
| LE HIR Adeline | LA SELLE-EN-LUITRE - Fougères Agglomération |
|----------------|---------------------------------------------|

**Article 2 :** Le Directeur général du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine.

Amplification du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet du département d'Ille et Vilaine.

**Article 3 :** La Présidente du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine :

- Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Thorigné-Fouillard, le 24 juin 2025

AR-Préfecture de Rennes

035-283503563-20250624-8-AU

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 24-06-2025

Publication le : 24-06-2025

Chantal  
Présidente du Centre



La Présidente du Centre  
de Gestion d'Ille-et-Vilaine,



Chantal PÉTARD-VOISIN